

● IAAF ANTI-DOPING PROGRAMME - GUIDE DE L'ATHLÈTE

22 | MESSAGE DU PRÉSIDENT

24 | LISTE DES INTERDICTIONS

26 | VIOLATION DES RÈGLES ANTIDOPAGE

28 | PROCÉDURE DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLON

30 | CONTRÔLES SANGUINS

31 | AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

32 | GROUPE CIBLE D'ATHLÈTES DE L'IAAF

34 | CONTRÔLES MANQUÉS ET INFORMATION SUR LA LOCALISATION

36 | INFORMATIONS ANTIDOPAGE

37 | ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE

38 | DÉFINITIONS DES TERMES ANTIDOPAGE

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est un grand plaisir pour moi de présenter ce nouveau guide des athlètes pour le programme antidopage de l'IAAF.

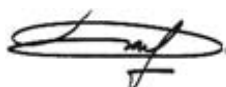
L'IAAF a toujours été à la pointe de la lutte antidopage et, forts de notre coopération avec nos Fédérations membres, les gouvernements et nos partenaires internationaux, nous souhaitons tout faire pour intensifier encore cette mission si capitale. Les contrôles constitueront toujours une partie importante de ce programme, mais ne doivent pas être considérés comme suffisants. Les athlètes, à tous les niveaux, doivent être sensibilisés aux questions de l'antidopage et s'engager activement pour défendre cette cause.

Ce guide des athlètes a été conçu comme un simple livret facile à lire qui fournit une introduction aux principaux aspects du programme antidopage de l'IAAF. Lorsqu'ils l'auront lu ce fascicule, j'encourage tous les athlètes en quête d'informations complémentaires à s'appuyer sur les ressources figurant à la fin de ce fascicule pour aller plus loin dans leurs recherches. A l'IAAF, nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous aider de toutes les manières possibles afin que vous soyez informés au mieux sur ces questions si cruciales pour vos carrières.

Je tiens à remercier les Athlètes ambassadeurs de l'IAAF qui ont prêté leur image et donné des mots d'encouragement pour ce fascicule. Ils sont les véritables champions de notre discipline et prouvent qu'on peut tutoyer les sommets de l'athlétisme grâce au talent, au travail acharné et à l'abnégation. Le dopage n'est donc absolument pas un passage obligé pour viser l'excellence.

Enfin je voudrais vous remercier, vous, les athlètes qui prendrez le temps de lire ce guide, pour votre engagement à concourir sans tricher et à maintenir cette magnifique discipline qu'est l'athlétisme en bonne santé et propre.

Je suis toujours à vos côtés pour un sport sain et sans dopage



Lamine Diack





LISTE DES INTERDICTIONS

La liste des interdictions, plus communément appelée "la Liste", est un document qui présente et définit la liste des substances et méthodes interdites en matière de dopage. Elle est mise à jour au moins une fois par an par l'AMA et chaque nouvelle version entre en vigueur le premier janvier suivant.

Quelles sont les substances et méthodes incluses dans la Liste ?

Une substance ou une méthode sera examinée en vue de son inclusion dans la Liste des interdictions, si l'AMA détermine que cette substance ou méthode remplit deux des trois conditions suivantes :

1. La substance ou la méthode a le potentiel d'améliorer, ou améliore, les performances sportives ;
2. La substance ou la méthode présente un risque réel ou potentiel pour la santé de l'athlète;
3. La conclusion de l'AMA selon laquelle l'utilisation de cette substance ou de cette méthode viole l'esprit du sport tel que décrit dans l'introduction du Code mondial antidopage.

Où puis-je trouver un exemplaire de la Liste ?

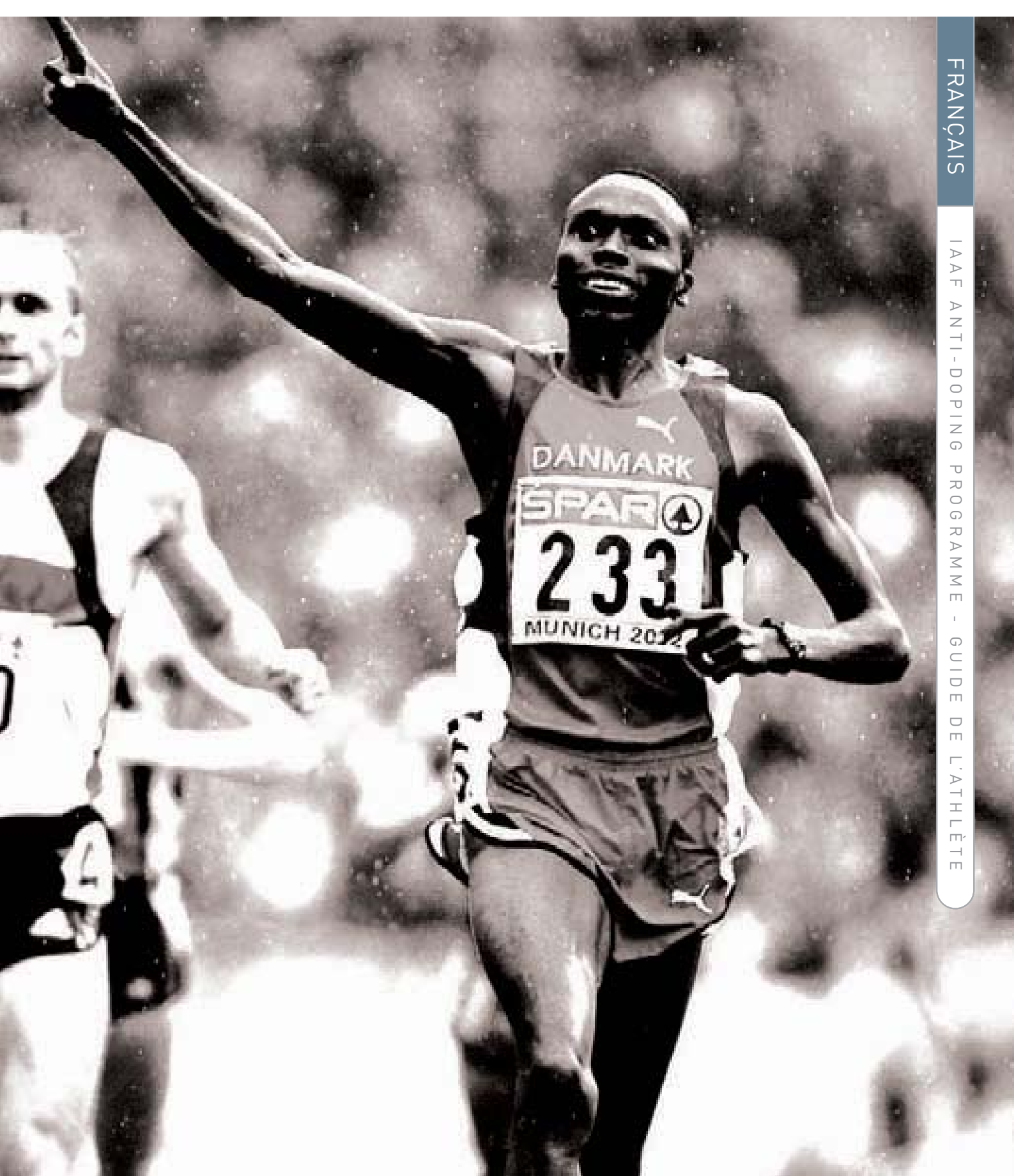
Vous pouvez voir un exemplaire de la Liste des interdictions sur le site internet de l'IAAF (www.iaaf.org/doping). L'IAAF dispose également d'un livret de la liste des interdictions qui contient la Liste en français, anglais, espagnol et chinois. Ces fascicules peuvent être commandés auprès du Département médical et antidopage de l'IAAF.

Mise en garde

Certaines substances qui apparaissent dans la Liste des interdictions peuvent être contenues dans des produits disponibles sans ordonnance dans les pharmacies.

- Vérifiez soigneusement la composition de tous les médicaments que vous achetez (reportez-vous à la section ressources, à la fin de ce fascicule, pour connaître les organismes susceptibles de vous aider).
- A chaque visite chez votre médecin, rappelez-lui que vous êtes athlète de haut niveau et assurez-vous qu'il/qu'elle possède un exemplaire de la Liste, afin qu'il/qu'elle ne vous prescrive pas un médicament prohibé.





Wilson Kipketer (DEN) 800m

Trois-fois Champion du Monde (1995, 97, 99) / Champion Européen (2002) / Recordman du Monde

Les drogues sont mauvaises pour notre sport. Elles nous dénaturent et nous transforment en êtres que nous n'aurions jamais imaginé pouvoir devenir. On peut être un véritable champion sans drogues. On peut tout autant battre des records du monde, comme nous l'avons fait, sans drogue ; avec pour résultat une grande satisfaction sans ambiguïté... Chose impossible si vous trichez et pratiquez le dopage.

VIOLATIONS DES RÈGLES ANTIDOPAGE

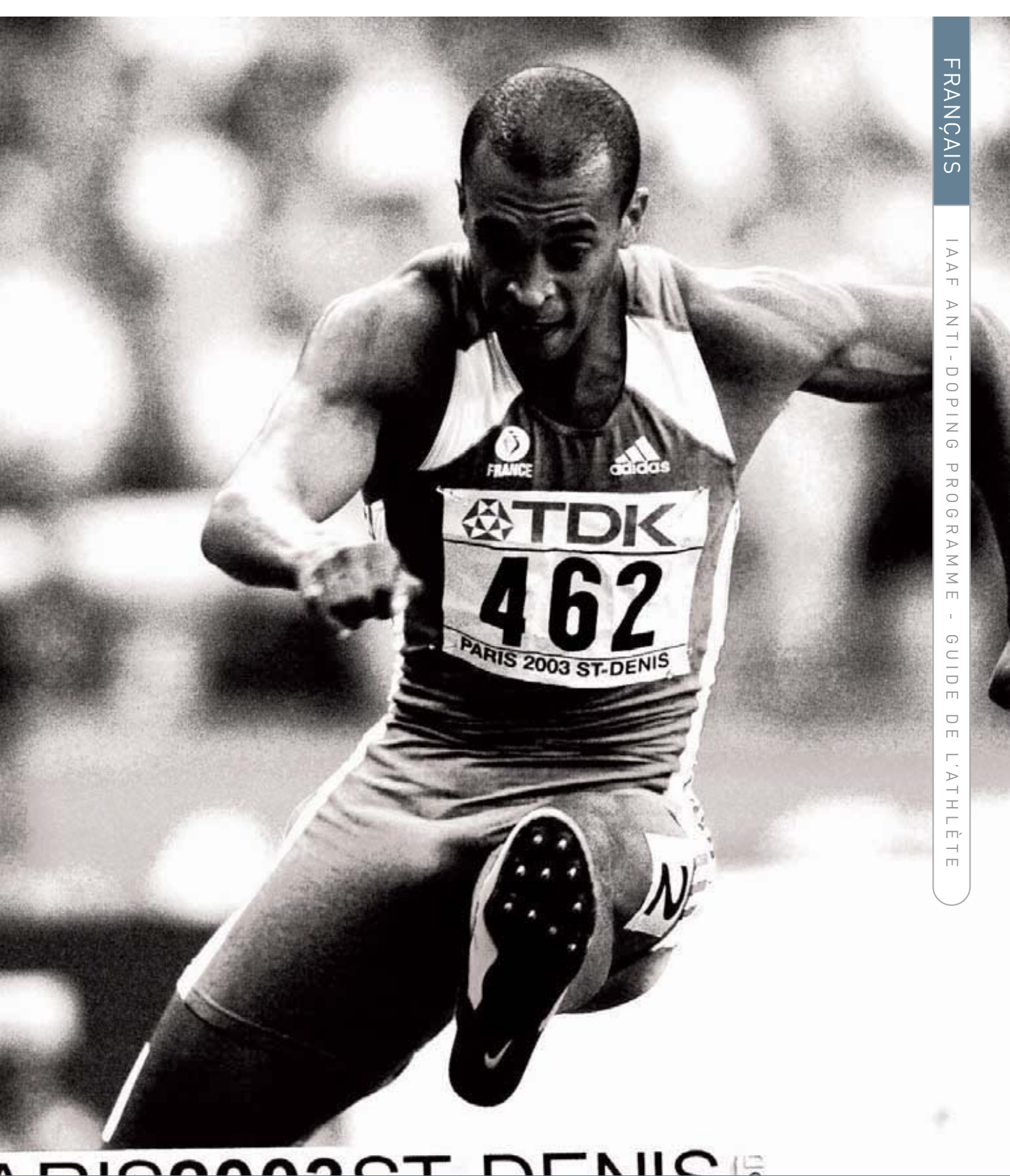
(Art 32 – Règles des compétitions de l'IAAF)

● Le dopage est défini comme une ou plusieurs des violations suivantes aux règles antidopage :

- la présence d'une substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dans les tissus ou les fluides organiques de l'athlète ;
- l'usage ou la tentative d'usage d'une substance ou d'une méthode interdites ;
- le refus ou l'omission, sans justification valable, de se soumettre à un contrôle antidopage après notification par un officiel, ou la tentative de se soustraire à un contrôle antidopage;
- le constat de trois contrôles hors compétition manqués (comme défini dans la règle 35.17) dans une période de cinq ans à compter de la date du premier contrôle manqué ;
- la falsification ou la tentative de falsification de tout élément du processus de contrôle antidopage ou des procédures disciplinaires afférentes ;
- la possession d'une substance ou d'une méthode interdites ;
- le trafic d'une substance ou d'une méthode interdites ;
- l'administration, ou la tentative d'administration, d'une substance ou d'une méthode interdites à un athlète, ou l'assistance, l'encouragement, l'aide, l'incitation, la dissimulation ou la participation à toute autre forme de complicité entraînant une violation ou une tentative de violation des règles antidopage ;
- concourir ou tenter de concourir en étant sous le coup d'une suspension provisoire ou non éligible en application de ces règles antidopage.



BE PROUD, BE CLEAN, BE DRUG FREE



Stéphane Diagana (FRA) 400m haies
Champion du Monde 1997 / Champion Européen 2002
IAAF Commission des Athlètes / WADA Commission des Athlètes

Ne sois pas faible. Tu peux aller beaucoup plus loin sans dopage.

PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLON

Le texte qui suit est un exemple illustré des procédures de prélèvement d'échantillon de l'IAAF. Toutes les organisations antidopage qui adhèrent au Code mondial antidopage prélèvent les échantillons de manière identique (il peut y avoir quelques légères différences selon les organisations).

Lisez très attentivement les étapes 8 et 9. Si vous avez la moindre question, le moindre problème ou relevez la moindre erreur sur votre formulaire de contrôle antidopage, il est important d'en référer immédiatement à l'agent de contrôle du dopage. Consignez également ces remarques sur le formulaire.



1. PRÉSENTATION AU CONTRÔLE

Vous devez présenter votre carte d'identité ou votre accréditation avec photo et donner vos coordonnées ainsi que toute information importante qui pourra vous être demandée.

Vous pouvez être accompagné lors du contrôle par un représentant de votre choix.

Vous ne pourrez quitter le poste de contrôle du dopage qu'après autorisation de l'agent responsable du contrôle et sous la surveillance d'un officiel attitré.



2. CHOIX DU CONTENEUR DE PRÉLÈVEMENT D'URINE

Lorsque vous êtes prêt à fournir un échantillon d'urine, vous devez choisir un récipient de prélèvement d'urine, l'ouvrir et vérifier qu'il est intact et propre.



3. SURVEILLANCE DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLON

La production d'un échantillon d'urine doit avoir lieu dans une pièce réservée au prélèvement (habituellement des toilettes) en présence d'une personne du même sexe que vous.

Vous devez vous dévêtir suffisamment pour que l'agent de contrôle du dopage ait une vue directe sur l'émission d'urine dans le récipient de prélèvement.

Vous devez fournir un minimum de 75 ml d'urine ou plus sur demande (100 ml sont recommandés pour un contrôle d'EPO).

Si le volume d'urine est insuffisant (moins de 75 ml), vous devez fournir un nouvel échantillon. L'échantillon incomplet sera scellé temporairement puis mélangé avec le nouvel échantillon.



4. CHOIX DES RÉCIPIENTS DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLON

Quand vous avez fourni votre échantillon, fermez le récipient et retournez dans le bureau d'administration du contrôle du dopage.

Vous devez alors choisir un kit de prélèvement d'échantillon qui consiste en deux flacons étiquetés "A" et "B", garants de la sécurité et de l'identification de votre échantillon..

Vous devez vérifier que les scellés du kit de prélèvement d'échantillon sont intacts. Ouvrez alors le kit et assurez-vous que les flacons sont en bon état et que les codes de sécurité figurant sur les flacons et sur les couvercles scellés sont identiques.



5. RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON DANS LES FLACONS "A" ET "B"

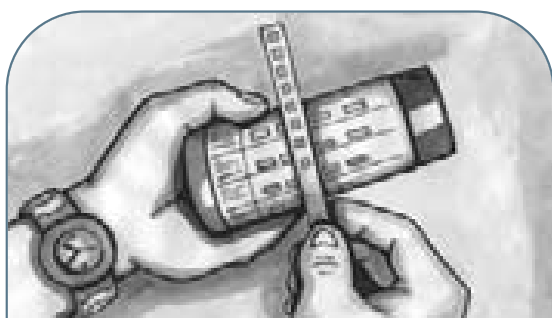
Partage de l'échantillon : versez un minimum de 50 ml (partie inférieure de l'étiquette) dans le flacon "A" et un minimum de 25 ml dans le flacon "B".

Gardez quelques gouttes dans le récipient de prélèvement d'urine afin de vérifier la validité de l'échantillon pour des analyses.



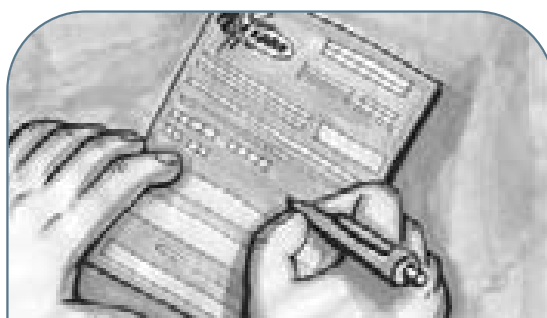
6. SCELLER LES ÉCHANTILLONS

Il vous sera demandé d'ôter la bague de protection rouge située sur le dessus des flacons. Vous devez ensuite fermer les flacons en vissant à fond les capuchons scellés jusqu'à ce qu'ils arrêtent de cliqueter et ne puissent être tournés davantage. Assurez-vous que les flacons ne fuient pas et ne puissent pas être ouverts.



7. MESURE DE LA DENSITÉ DE L'ÉCHANTILLON

Pour être certain que l'échantillon pourra être analysé, l'agent de contrôle du dopage va vérifier sa densité en utilisant l'urine résiduelle se trouvant dans le récipient de prélèvement.



8. REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Vous devez déclarer tout médicament pris dans les sept (7) jours précédents. Vous devez également consigner les vitamines, les compléments alimentaires et les produits phytothérapeutiques que vous avez pu prendre.

Vous pouvez également noter sur le formulaire de contrôle du dopage si vous êtes satisfait des procédures de contrôle. Si ce n'est pas le cas, indiquez vos commentaires sur le formulaire.



9. VÉRIFICATION ET SIGNATURE DU FORMULAIRE DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Il vous sera demandé de vérifier très attentivement toutes les informations invitées sur le formulaire de contrôle et particulièrement de vous assurer que les codes de sécurité figurant sur les flacons et sur le formulaire sont identiques.

Signez ensuite le formulaire, dont on doit vous remettre une copie.

CONTRÔLES SANGUINS

● Pourquoi des contrôles sanguins ?

Depuis de nombreuses années, les contrôles sanguins font partie intégrante de la politique antidopage de l'IAAF. Il est avéré que certains athlètes cherchent à tricher en utilisant de nouvelles méthodes, toujours plus sophistiquées, de dopage sanguin. C'est pourquoi ces contrôles occupent aujourd'hui une place encore plus importante. La réponse de l'IAAF réside dans son engagement à mener davantage de contrôles sanguins qu'elle n'en a jamais effectués. Aux Championnats du Monde de l'IAAF 2005 à Helsinki, 402 échantillons de sang ont été prélevés avant la compétition et 105 autres l'ont été pendant la compétition.

● Quels types de contrôles sanguins l'IAAF mène-t-elle ?

Les échantillons de sang sont prélevés avec un double objectif :

1. Le dépistage sanguin des paramètres et des profils hématologiques
2. L'analyse du sang pour détecter les substances et les méthodes interdites.

● Que dois-je savoir sur le processus du contrôle sanguin ?

Vous pouvez être choisi pour un contrôle sanguin n'importe quand et n'importe où, que ce soit hors compétition ou en compétition.

Si vous devez fournir un échantillon de sang :

- Vous pouvez être accompagné de la personne de votre choix et, si nécessaire, d'un interprète.
- Vous serez informé des procédures de prélèvement d'échantillon de sang avant le début du prélèvement..
- Vous devez signer un formulaire notifiant que vous donnez votre accord pour un prélèvement de sang.
- L'agent chargé du prélèvement sanguin doit fournir la preuve de sa qualification à effectuer des prélèvements sanguins.
- Vous pourrez vous détendre avant de fournir votre échantillon.
- Vous devez choisir un kit de prélèvement d'échantillon sanguin parmi ceux qui vous seront proposées..
- L'échantillon ne sera prélevé que sur le bras ou la main.
- Vérifiez l'exactitude du formulaire de contrôle du dopage, et notamment les numéros de code et consignez sur ce formulaire vos commentaires éventuels sur la procédure avant de le signer.
- Une copie du formulaire doit vous être délivrée à la fin de la procédure.



AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

● Qu'est-ce qu'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ?

Une demande d'AUT est un moyen par lequel des athlètes disposant d'un dossier médical certifié peuvent demander à utiliser une substance ou une méthode figurant sur la liste des interdictions. Quelques substances plus courantes ne nécessitent qu'une demande d'AUT abrégée alors que d'autres substances interdites requièrent une demande plus détaillée, l'AUT standard.

● Pour quels types de substances puis-je demander une AUT ?

Les Bêta-2 agonistes

Les athlètes souffrant d'asthme ou d'asthme induit par l'exercice et utilisant des bêta-2 agonistes par inhalation (formotérol, salbutamol, salmétérol et terbutaline) doivent demander une AUT abrégée et y joindre le dossier médical spécifié dans le protocole IAAF pour les bêta-2 agonistes qu'on peut trouver sur le site internet de l'IAAF.

Les Glucocorticostéroïdes

- Les athlètes qui ont besoin d'utiliser des glucocorticostéroïdes, en injection locale ou par inhalation lors des compétitions, doivent demander une AUT abrégée. N'omettez pas d'indiquer quelle compétition internationale vous préparez lorsque vous demandez une AUT à l'IAAF.

Note : une demande d'AUT n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- usage de glucocorticostéroïdes topiques (applications dermiques, oculaires, auriculaires et intrabuccales) ;
- usage de glucocorticostéroïdes hors compétition.

Les autres substances interdites

L'usage de toute autre substance interdite doit être au préalable approuvé via une demande d'AUT standard. Ce processus est en général plus long que celui de l'AUT abrégée et implique un examen de la demande par un groupe d'experts avant que l'autorisation ne soit accordée..

● Comment demander une AUT ?

Les athlètes de niveau international (lire la définition en page 38) ou les athlètes souhaitant participer à des compétitions internationales doivent demander une AUT directement à l'IAAF. Tous les autres athlètes doivent adresser leur demande d'AUT à leur organisme de référence en matière d'AUT (par exemple, leur fédération nationale d'athlétisme ou leur agence nationale antidopage).

Toutes les demandes d'AUT doivent être effectuées sur le formulaire approprié de l'IAAF qu'il est possible de télécharger sur le site internet de l'IAAF. Les demandes doivent être complètes et lisibles et accompagnées, le cas échéant, par les documents nécessaires. Elles doivent être remplies en français ou en anglais.

Les athlètes doivent adresser leur demande au Département médical et antidopage de l'IAAF:

Par courrier : 17, rue Princesse Florestine - BP 359 -MC 98007 Monaco

Par fax : +377 93 50 83 95

Par courriel : tue-application@iaaf.org

Pour plus de renseignements sur les demandes d'AUT à l'IAAF, il est conseillé de consulter le site internet de l'IAAF afin de visionner et télécharger les documents mentionnés dans cette page (formulaires de demande, protocole pour les Bêta-2 agonistes, notices explicatives).

GROUPE-CIBLE DES CONTRÔLES DE L'IAAF

Le groupe-cible des contrôles de l'IAAF est le groupe de référence d'athlètes soumis au programme de contrôles hors compétition inopinés de l'IAAF. Ayez toujours à l'esprit qu'en tant qu'athlète, vous pouvez faire également l'objet de contrôles de la part d'autres organisations telles que l'AMA ou votre agence nationale antidopage.

Le groupe-cible comprend les athlètes classés en tête de chaque discipline, en s'appuyant sur les classements mondiaux officiels de l'IAAF et les listes de performances. Il comprend également tout autre athlète que l'IAAF décide d'inclure à sa discrétion (elle se base sur des facteurs tels que l'amélioration soudaine des performances au cours d'une année, le retour après une blessure, des informations fiables provenant d'un tiers, une absence de programme de contrôles au niveau national, etc.).

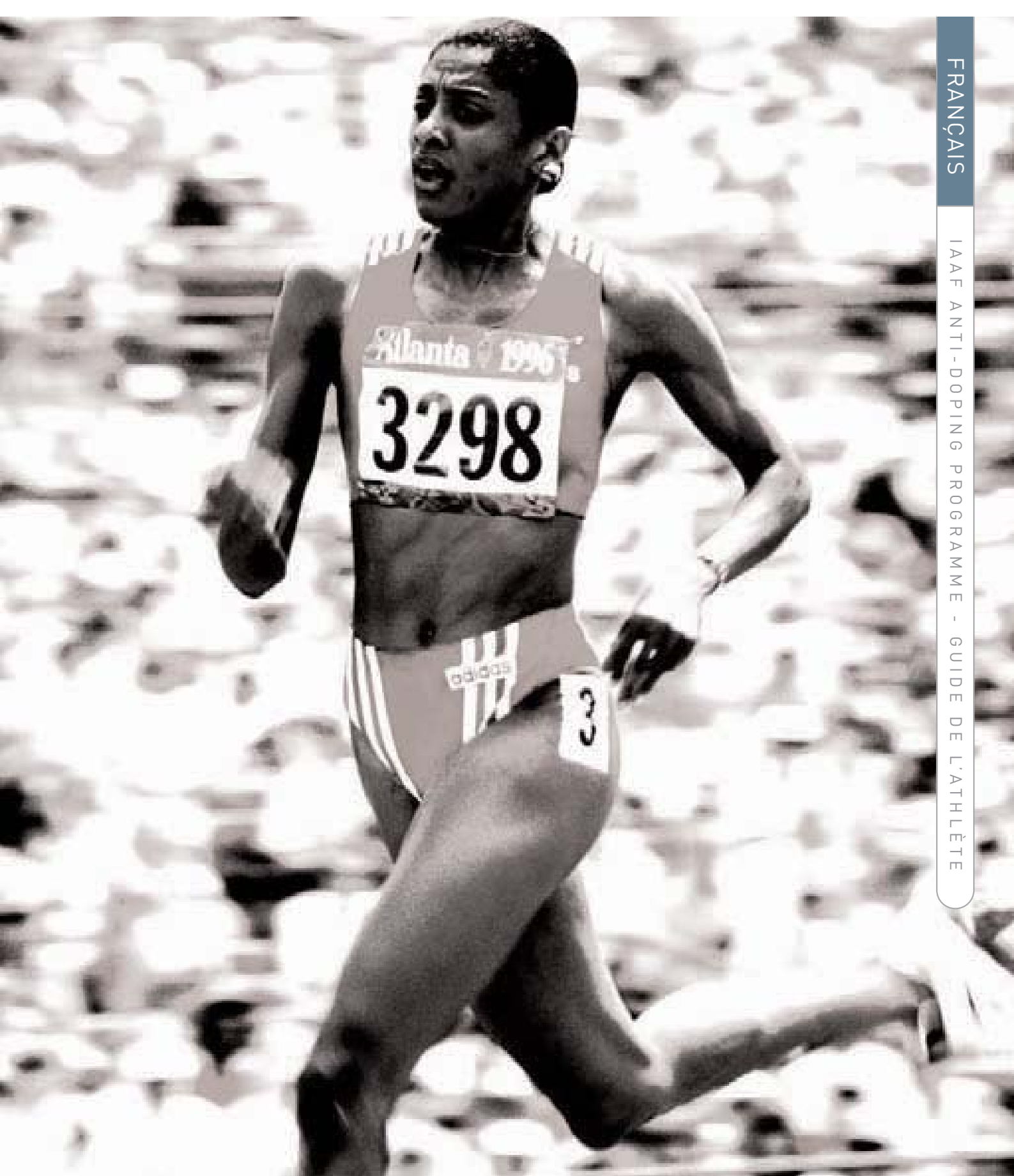
Le groupe-cible est déterminé chaque année au premier octobre et est régulièrement mis à jour jusqu'à son réexamen à l'issue de la saison d'été suivante. Les athlètes incorporés au groupe-cible y restent jusqu'à la fin de l'évaluation de la saison à moins d'en être retirés par l'IAAF.

Les athlètes peuvent à tout moment demander à d'être retirés du groupe-cible (en cas de retraite par exemple) en remplissant un formulaire de notification de retrait. Toutefois, s'ils désirent ensuite renouer avec la compétition, ils doivent en informer l'IAAF, douze mois avant leur retour. Ils doivent également se rendre disponibles pour des contrôles inopinés hors compétition durant cette même période de douze mois.

Comment savoir si je fais partie du groupe-cible de l'IAAF ?

La première fois que vous êtes inscrit sur le groupe-cible des contrôles de l'IAAF, vous en êtes informé par écrit. La composition du groupe-cible des contrôles est également publiée sur le site internet de l'IAAF.





Marie-José Percé (FRA) 200m/400m
Deux-fois Championne du Monde (1991, 1995)
Trois-fois Championne Olympique

Quand tu te drogues, tu ne cours pas vite, tu ne sautes pas haut, ni ne bats de records du monde, parce que ce n'était pas toi. Sois toi-même, sois fier, sois un sportif honnête avec des valeurs et une éthique. Sois sans drogues.

CONTRÔLES MANQUÉS ET INFORMATION SUR LA LOCALISATION

● Qu'est-ce que "l'information sur la localisation" ?

L'information sur la localisation est un document écrit qui répertorie, sur une base trimestrielle, les lieux où il est possible de vous trouver pour effectuer un contrôle antidopage: adresse de résidence, adresse régulière d'entraînement et horaires d'entraînement, adresse temporaire d'entraînement, projets de voyage, calendrier de compétition.

Les formulaires d'information sur la localisation peuvent être téléchargés sur le site internet de l'IAAF : www.iaaf.org/antidoping.

● Pourquoi l'information sur la localisation est-elle aussi importante ?

L'IAAF et d'autres organisations antidopage ont besoin de cette information afin de pouvoir mener des contrôles inopinés. Cette forme de contrôle est considérée comme la plus efficace et comme la plus forte arme de dissuasion contre le dopage. Sans une information précise sur leur localisation, certains athlètes malhonnêtes pourraient délibérément esquiver les contrôles.

● Qui doit soumettre une information sur sa localisation ?

Seuls les athlètes membres du groupe-cible des contrôles de l'IAAF sont tenus de fournir directement à l'IAAF une information sur leur localisation. Vous serez informés si vous faites partie du groupe-cible des contrôles.

Note : vous devrez également fournir une information sur votre localisation à votre fédération nationale ou à votre agence nationale antidopage si elles ont leur propre programme national de contrôles hors compétition.

● Qu'est-ce qu'un "contrôle manqué" ?

Un athlète sera soumis à une évaluation pour un "contrôle manqué" dans au moins l'une des circonstances suivantes :

- (i) S'il/elle omet de répondre à une demande de l'IAAF de lui fournir une information sur sa localisation trimestrielle ;;
- (ii) S'il/elle répond à une demande de l'IAAF au sujet d'une information sur sa localisation trimestrielle mais omet de fournir la localisation adéquate;
- (iii) Si, au moment du contrôle hors compétition désigné, il/elle ne peut pas être localisé(e) par l'agent du contrôle antidopage à l'endroit indiqué dans l'information sur sa localisation détenue par l'IAAF.





Comment se déroule l'évaluation du contrôle manqué ?

Une fois la preuve établie d'un possible contrôle manqué, une enquête est diligentée par l'administrateur antidopage de l'IAAF. L'athlète en est informé et il a la possibilité d'expliquer pourquoi il a manqué ce contrôle. Ses explications, ainsi que toute autre preuve importante (celles par exemple fournies par l'agent de contrôle du dopage concerné) seront ensuite examinées avec soin avant qu'une décision ne soit prise..

Quelle est la sanction appliquée pour trois contrôles manqués ?

L'évaluation de trois contrôles manqués (comme défini dans la règle 35.17) au cours d'une période de cinq ans, à compter de la date du premier contrôle manqué, est définie comme une violation de la règle antidopage.

Pour une première infraction à cette règle, la sanction encourue est de douze mois de suspension. Pour la deuxième infraction et pour chaque infraction suivante, elle passe à deux ans de suspension..

Information précise sur la localisation

Il est par conséquent extrêmement important que chaque athlète à qui l'IAAF ou son organisation nationale demande une information sur sa localisation, fournisse une information aussi précise que possible afin que l'agent de contrôle du dopage puisse accéder au lieu d'entraînement. De la même manière, toute modification de planning doit immédiatement être transmise à l'IAAF et à l'organisme national chargé des contrôles.

Informations complémentaires

Des informations plus détaillées sur la localisation et sur les procédures de contrôles manqués sont disponibles dans une note consultative à l'intention des athlètes publiée sur le site internet de l'IAAF. Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez également contacter l'IAAF par courriel (whereabouts@iaaf.org) ou par fax (+377 93 10 88 05).

INFORMATIONS ANTIDOPAGE

Si vous souhaitez davantage d'informations sur toute question antidopage de l'IAAF, vous pouvez contacter directement l'IAAF au moyen des coordonnées ci-dessous.

Combien l'IAAF mène-t-elle de contrôles chaque année ? Où trouver une liste des athlètes qui composent le groupe cible des contrôles de l'IAAF ? Toutes nos informations sont disponibles en ligne sur le site internet de l'IAAF. Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez également contacter le Département médical et antidopage de l'IAAF par téléphone, fax ou courriel.

Si vous recherchez une information spécifique à votre nationalité, votre langue ou si vous vous rendez dans un pays étranger pour une compétition, sachez que nous avons élaboré une liste des organisations nationales antidopage susceptibles de vous aider. Notez cependant que cette liste ne fait pas autorité et que l'IAAF ne saurait être tenue pour responsable des informations fournies par ces organisations..

IAAF

Site internet : www.iaaf.org/antidoping

Site internet : www.iaaf.org/antidoping

Tél. : +377 93 88 10 19

Fax : +377 93 50 83 95

Adresse postale : International Association of Athletics Federations

17 rue Princesse Florestine

BP 359

MC98007 Monaco

Agence mondiale antidopage

Site internet : www.wada-ama.org

Agence internationale de contrôle du dopage (IDTM)

Site internet : www.idtm.se



BE PROUD, BE CLEAN, BE DRUG FREE

ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE

Australie	www.asada.gov.au
Autriche	www.oeadc.or.at
Barbade	www.nadc.org.bb
Belgique (Communauté flamande)	www.dopinglijn.be
Bermude	www.bcads.bm
Canada	www.cces.ca
Chine	www.cocadc.org.cn
République tchèque	www.antidoping.cz
Danemark	www.doping.dk
Finlande	www.antidoping.fi
France	www.afld.fr
Allemagne	www.nada-bonn.de
Irlande	www.irishsportsCouncil.ie
Japon	www.anti-doping.or.jp
Lettonie	www.antidopings.lv
Nouvelle-Zélande	www.drugfreesport.org.nz
Norvège	www.antidoping.no
Portugal	www.idesporto.pt
Afrique du Sud	www.drugfreesport.org.za
Suède	www.rf.se
Suisse	www.swissolympic.ch
Pays-Bas	www.dopingautoriteit.nl
Royaume-Uni	www.uksport.gov.uk
Etats-Unis d'Amérique	www.usantidoping.org

NB : Ceci ne constitue pas une liste exhaustive des organisations nationales antidopage et sert simplement de guide. Vous trouverez plus de détails, ainsi que les coordonnées d'autres organisations, sur le site internet de l'AMA (voir ci-contre).

DÉFINITIONS DES TERMES ANTIDOPAGE

● Agent de contrôle du dopage

Agent officiel à qui on délègue la responsabilité de gérer la phase de prélèvement d'échantillon.

● AMA

Agence mondiale antidopage

● Athlète de niveau international

Dans le cadre des règles antidopage, tout athlète qui fait partie du groupe-cible pour des contrôles hors compétition ou qui participe à une compétition internationale (comme défini par la règle IAAF 35.7).

● AUT

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (lire les détails en page 31).

● Contrôle ciblé

Sélection non aléatoire d'athlètes ou de groupes d'athlètes en vue d'un contrôle à un moment précis.

● Contrôle en compétition

Un contrôle en compétition est un contrôle où l'athlète est sélectionné dans le cadre d'une compétition.

● Contrôle hors compétition

Tout contrôle antidopage qui n'a pas lieu en compétition.

● Escorte

Agent officiel formé, et autorisé par l'OAD à exécuter des tâches spécifiques, y compris la notification de l'athlète sélectionné pour un prélèvement d'échantillon, l'accompagnement et l'observation de l'athlète jusqu'à son arrivée au poste de contrôle du dopage et, s'il y a lieu, l'attestation et la vérification du prélèvement d'échantillon de l'athlète.



● Groupe-cible de contrôle

Groupe d'athlètes de haut niveau désignés par l'IAAF qui sont assujettis à la fois à des contrôles en compétition et hors compétition dans le cadre du programme de contrôles de l'IAAF.

● Liste des interdictions

La liste des interdictions, publiée par l'AMA, qui identifie les substances et les méthodes interdites.

● Organisation antidopage (OAD)

Tout signataire du Code mondial antidopage responsable de l'adoption des règles relatives au processus de contrôle du dopage, de son initiation, de sa mise en œuvre ou de l'application de toute partie de cette procédure. Ceci comprend, par exemple, l'IAAF, le Comité international olympique (CIO), d'autres Fédérations internationales, l'AMA et les organisations nationales antidopage.

● Organisation nationale antidopage

Organisation responsable des activités antidopage dans un pays particulier.

● Résultat d'analyse anormal

Rapport d'un laboratoire accrédité par l'AMA, ou d'une autre instance habilitée à réaliser des analyses, révélant la présence dans un échantillon d'une substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs ou le signe de l'usage d'une méthode interdite.